

1. Record Nr.	UNISA990003685520203316
Titolo	Addio anni 70 : arte a Milano 1969-1980
Pubbl/distr/stampa	Milano : Mousse publishing, 2012
ISBN	978-88-965-0169-6
Descrizione fisica	473 p. : ill. ; 23 cm
Disciplina	709.4521
Soggetti	Arte - Milano - 1969-1980
Collocazione	XII.2.C. 2196
Lingua di pubblicazione	Italiano
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Catalogo della mostra tenuta a Milano, Palazzo reale, 31 maggio-2 settembre 2012
2. Record Nr.	UNINA9910138312803321
Titolo	Pologne / / Organisation for Economic Co-operation and Development
Pubbl/distr/stampa	Paris : , : Organisation for Economic Co-operation and Development, , [1999] ©1999
Descrizione fisica	1 online resource (34 pages)
Collana	Sigma Public Management Profiles ; ; Number 5
Disciplina	320.9438
Soggetti	Public administration - Poland
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	Le 2 avril 1997 l'Assemblee nationale a adopte une nouvelle

Constitution. Elle a remplace la loi constitutionnelle sur les relations mutuelles entre le pouvoir legislatif et le pouvoir executif et sur les collectivites locales, connue sous le nom de « Petite Constitution ». La nouvelle Constitution a ete approuvee par referendum populaire le 26 mai 1997, signee par le President et publiee le 16 juillet 1997. Elle est finalement entree en vigueur le 17 octobre 1997. Elle etait en discussion depuis 1989, mais plusieurs tentatives anterieures visant a adopter un nouveau texte avaient echoue. En vertu des dispositions de la nouvelle Constitution, des amendements ne peuvent etre proposes que par un minimum d'un cinquieme du nombre officiel de deputes du Sejm, par le Senat, ou par le President de la Republique. Un projet d'amendement de la Constitution doit obligatoirement etre adopte par le Sejm a la majorite d'au moins deux tiers des voix et en presence d'au moins la moitie du nombre officiel de deputes ; pour le Senat il faut une approbation a la majorite absolue des voix en presence d'au moins la moitie du nombre officiel de senateurs. Si des changements doivent etre apportes aux chapitres I, II ou XII de la Constitution, leurs promoteurs peuvent demander la tenue d'un referendum populaire de confirmation. La Pologne a traditionnellement fait partie de la tradition juridique continentale. Meme du temps du communisme, le pays n'a pas rompu avec cet heritage juridique. Le systeme juridique polonais repose sur une hierarchie de normes de droit.

---